

**TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS**

DESTINATAIRE

NOTIFICATION DE LA REMISE
D'ÉCHANTILLONS DE MICRO-
ORGANISMES DÉPOSÉS
délivrée en vertu de la règle 11.4.g) par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT
INTERNATIONALE
identifiée au bas de cette page

NOM ET ADRESSE
DU DÉPOSANT

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME

Numéro d'ordre du dépôt :

II. NOTIFICATION

Il est notifié au déposant qu'un échantillon du micro-organisme identifié sous le chiffre I a été remis
le _____ à :

Nom¹ :

Adresse¹ :

La présente notification est accompagnée d'une copie de :

- ² la requête et la déclaration visées à la règle 11.1
² la requête et la déclaration visées à la règle 11.2.ii)
² la formule contenant la requête et la certification visées à la règle 11.3.a)
² la requête visée à la règle 11.3.b)

III. L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

Nom et adresse :

Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour
représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des)
employé(s) autorisé(s) :

Adresse électronique³ :

Date :

Numéro de téléphone³ :

¹ Inscrire le nom et l'adresse de l'office de la propriété industrielle, de la partie autorisée, de la partie certifiée ou de la partie requérante selon le cas, auquel l'échantillon a été remis.

² Cocher la case qui convient.

³ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.